

AMENDEMENT 1

déposé par Manuel Medina Ortega et Fiorella Ghilardotti, au nom du groupe PSE

Rapport

A5-0253/2004

Fiorella Ghilardotti

Droit des sociétés, gouvernement d'entreprise

Proposition de résolution

Paragraphe 15 bis (nouveau)

15 bis. réaffirme la nécessité de mettre au point une définition vaste et plus précise de la responsabilité sociale des entreprises en tant qu'objectif clé d'une politique d'entreprise tournée vers l'avenir et en tant que principe directeur des politiques sociales et économiques européennes; souligne également que les principes de base de la RSE doivent être intégrés totalement dans tous les secteurs de compétence communautaire, droit des sociétés, marché intérieur, politique de concurrence, législation relative aux marchés financiers, politique commerciale, politique étrangère et de sécurité commune et politique de coopération au développement notamment;

Or. it

15 avril 2004

A5-0253/2

AMENDEMENT 2

déposé par Manuel Medina Ortega et Fiorella Ghilardotti, au nom du groupe PSE

Rapport

A5-0253/2004

Fiorella Ghilardotti

Droit des sociétés, gouvernement d'entreprise

Proposition de résolution

Paragraphe 4 bis (nouveau)

4 bis. considère que le gouvernement d'entreprise européen et le droit des sociétés doivent inclure des structures et pratiques substantielles d'information et de consultation des travailleurs et que l'obligation d'informer et de consulter les représentants du personnel lorsque des décisions importantes pour le maintien de sociétés et d'emplois sont en jeu doit figurer dans toutes les directives sur le droit des sociétés;

Or. it

15 avril 2004

A5-0253/3

AMENDEMENT 3

déposé par Manuel Medina Ortega et Fiorella Ghilardotti, au nom du groupe PSE

Rapport

A5-0253/2004

Fiorella Ghilardotti

Droit des sociétés, gouvernement d'entreprise

Proposition de résolution

Paragraphe 17 bis (nouveau)

17 bis. réitère sa demande faite à la Commission de présenter également, dans le cadre de la directive pertinente (quatrième directive sur le droit des sociétés), une proposition visant à introduire, à côté des obligations d'information en matière financière, des informations en matière sociale et environnementale;

Or. it

15 avril 2004

A5-0253/4

AMENDEMENT 4

déposé par Manuel Medina Ortega et Fiorella Ghilardotti, au nom du groupe PSE

Rapport

A5-0253/2004

Fiorella Ghilardotti

Droit des sociétés, gouvernement d'entreprise

Proposition de résolution

Paragraphe 31 bis (nouveau)

31 bis. demande l'accélération des pourparlers menés dans le cadre de toutes les instances internationales (Forum sur la stabilité financière du G8, OCDE, GAFI - groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux, etc.) qui s'occupent de prévoir un encadrement contraignant pour les places financières extraterritoriales et autres paradis fiscaux;

Or. it

15 avril 2004

A5-0253/5

AMENDEMENT 5

déposé par Manuel Medina Ortega et Fiorella Ghilardotti, au nom du groupe PSE

Rapport

A5-0253/2004

Fiorella Ghilardotti

Droit des sociétés, gouvernement d'entreprise

Proposition de résolution

Paragraphe 44

44. appuie la proposition de la Commission d'adoption d'une directive sur la restructuration et la mobilité des entreprises, ***dans le but, notamment, d'adopter des dispositions claires et juridiquement contraignantes, en particulier pour déterminer les droits des travailleurs concernés par ces processus, à commencer par le droit même d'information et de consultation;***

Or. it

15 avril 2004

A5-0253/6

AMENDEMENT 6

déposé par Manuel Medina Ortega et Fiorella Ghilardotti, au nom du groupe PSE

Rapport

A5-0253/2004

Fiorella Ghilardotti

Droit des sociétés, gouvernement d'entreprise

Proposition de résolution

Paragraphe 44 bis (nouveau)

44 bis. considère dans le même temps que la révision, attendue, de la directive sur les comités d'entreprise européens est désormais nécessaire, on ne peut plus urgente et incontournable; demande à la Commission de lancer sur-le-champ pour ce faire la consultation entre les partenaires sociaux que prévoit le traité, en donnant des indications claires quant à l'objectif à atteindre, notamment en ce qui concerne les délais et les modalités d'information et de consultation qui doivent permettre aux représentants des travailleurs d'exercer une influence véritable sur les processus en cours;

Or. it

15 avril 2004

A5-0253/7

AMENDEMENT 7

déposé par Manuel Medina Ortega et Fiorella Ghilardotti, au nom du groupe PSE

Rapport

A5-0253/2004

Fiorella Ghilardotti

Droit des sociétés, gouvernement d'entreprise

Proposition de résolution

Paragraphe 45

45. soutient ce qui est fait en ce qui concerne la société privée européenne; ***souligne qu'une éventuelle forme nouvelle d'entreprise (la société privée européenne), tendant à promouvoir la simplification des règles et des procédures réglementaires au niveau européen, ne doit pas contrecarrer les droits de participation définis dans d'autres modèles d'entreprise existants et que, partant, les droits définis en la matière par la directive relative au statut de la société européenne doivent, avec cohérence, être étendus à la société privée européenne;***

Or. it

15 avril 2004

A5-0253/8

AMENDEMENT 8

déposé par Manuel Medina Ortega et Fiorella Ghilardotti, au nom du groupe PSE

Rapport

A5-0253/2004

Fiorella Ghilardotti

Droit des sociétés, gouvernement d'entreprise

Proposition de résolution

Considérant E

- E. considérant que la propriété est soumise à la finalité sociale et que les entreprises ont une responsabilité sociétale; *considérant également que la question de la responsabilité sociale des entreprises prend actuellement, dans certains secteurs particulièrement, une dimension stratégique parce que les citoyens ne les perçoivent plus seulement en leur qualité de consommateurs potentiels, mais exigent aussi des garanties quant à la protection de l'environnement, au respect des règles fondamentales en matière de protection du travail et à la participation,*

Or. it

15 avril 2004

A5-0253/9

AMENDEMENT 9

déposé par Manuel Medina Ortega et Fiorella Ghilardotti, au nom du groupe PSE

Rapport

A5-0253/2004

Fiorella Ghilardotti

Droit des sociétés, gouvernement d'entreprise

Proposition de résolution

Considérant F bis (nouveau)

F bis. considérant que, dans un contexte européen de grandes mutations industrielles, il faut prendre davantage en compte les organismes des parties prenantes (stakeholders) qui se trouvent à l'intérieur de l'entreprise ou qui gravitent autour d'elle, les travailleurs en premier lieu;

Or. it

15 avril 2004

A5-0253/10

AMENDEMENT 10

déposé par Manuel Medina Ortega et Fiorella Ghilardotti, au nom du groupe PSE

Rapport

A5-0253/2004

Fiorella Ghilardotti

Droit des sociétés, gouvernement d'entreprise

Proposition de résolution

Considérant H bis (nouveau)

H bis. considérant également que la qualité et les délais de l'information et de la consultation des représentants des travailleurs sont, de manière générale, insuffisants pour leur permettre de peser sur le résultat des décisions de l'entreprise, notamment lorsque ces décisions supposent des conséquences lourdes pour l'emploi;

Or. it